

Adaptations du Bac pour l'année 2020-2021



Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période, plusieurs mesures sont mises en place, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020-2021.

Ces mesures ont été prises après échanges au sein du comité de suivi de la réforme et à la suite d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels et les élus des conseils académiques de la vie lycéenne.

1. Les trois évaluations communes de première et de terminale de l'année 2020-2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires :

Les matières concernées par l'annulation des évaluations communes sont l'histoire-géographie, les langues vivantes, la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale, ainsi que les mathématiques pour la voie technologique et l'enseignement scientifique pour la voie générale.

Cette adaptation concerne les élèves de terminale, qui passeront leur bac en 2021, et les élèves actuellement en première.

2. Deux sujets au choix pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité :

Les épreuves des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues : du 15 au 17 mars 2021.

Pour garantir que les élèves seront interrogés sur des éléments effectivement étudiés dans le cadre des programmes, toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets ou des exercices au choix élaborés à partir des entrées prépondérantes des programmes.

Des sujets zéro intégrant les corrigés et des documents pour préciser les critères d'évaluation seront prochainement mis en ligne sur éduscol. En outre, les documents de correction élaborés pour la session 2021 seront particulièrement développés et précis.

Les notes obtenues aux épreuves de spécialité seront prises en compte dans Parcoursup dont le calendrier reste inchangé.

Pour les candidats qui n'auront pas pu se rendre aux épreuves de spécialité du mois de mars pour cause de force majeure, les épreuves de remplacement auront lieu au mois de juin. Ces adaptations permettront aux élèves de travailler en toute sérénité cette année, pour un baccalauréat réussi et une bonne entrée dans l'enseignement supérieur.



Provisoire Adjointe

Nathalie Cremer-Vaille

01 60 39 55 00

ce.0770926n@ac-creteil.fr

Route Hurtault

77300 FONTAINEBLEAU